

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 4, N° 22
(Hebdomadaire)

le 2 juin 1976

Progrès marqués à la Troisième Conférence sur le droit de la mer	1
Budget de la Société du crédit agricole	2
La Collection Lionel Groulx reconnue bien culturel	2
Notre coopération nucléaire avec l'Inde est rompue	3
Visite du premier ministre adjoint de Hongrie	3
Émission conjointe d'un timbre Canada - É.-U.	4
Nouvelle ligne aérienne Canada - Pologne	4
Exposition d'oeuvres africaines	4
Inauguration officielle de la Monnaie de Winnipeg	5
Bonjour pape Paul!	6
La Conférence "Habitat"	6
Exposition Rita Letendre	6
Décès de M ^{me} Denyse Pelletier	6
Accord sur les pêches	7
Suggestion pour le classement du boeuf haché	7
Programme des saisonniers antillais	7
L'art dans les missions du Canada	7
Les Canadiens et le tremblement de terre en Italie	8

Progrès marqués à la Troisième Conférence sur le droit de la mer

"Des progrès considérables ont été faits à la récente session de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer tenue à New York", a déclaré le SEAE, M. Allan J. MacEachen, dans un rapport présenté le 11 mai devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense.

"Même s'il est nécessaire de poursuivre les négociations sur certaines questions importantes pour en arriver à des solutions satisfaisantes, le nouveau texte des négociations présenté à la conférence constitue, selon le ministre, une nette amélioration par rapport à celui de l'an dernier".

Voici des extraits de l'exposé de M. MacEachen sur les grandes questions dont a été saisie la conférence, et l'analyse de leur impact sur les intérêts du Canada.

Dans sa première partie, le nouveau texte traite d'un ensemble de notions complexes et tout à fait nouvelles, élaborées en vue de réglementer l'utilisation future de la zone internationale des fonds marins située au-delà des limites de la juridiction nationale. A mon avis, il renferme maintenant un bon nombre des éléments indispensables à une véritable conciliation des intérêts des pays développés et des pays en voie de développement. Alors que les articles proposés à Genève l'an dernier étaient considérés comme tout à fait inadéquats par les pays techniquement avancés, le texte de cette année aborde le problème de façon plus réaliste. Par ailleurs, le principe selon lequel la zone internationale doit être le "patrimoine commun de l'humanité" et non le théâtre d'une nouvelle expansion coloniale, a été mieux circonscrit et concrétisé par une série de nouveaux articles et d'annexes techniques couvrant une gamme étendue de sujets...

La zone économique

La deuxième partie du nouveau texte traite, entre autres questions, de la notion de la zone économique, considérée comme la pierre angulaire de la réussite de la Conférence sur le droit de la mer. En dépit de nombreuses tentatives faites par certains groupes, notamment les États enclavés et géographiquement désavantagés, et certaines des nations qui pratiquent la pêche en eaux lointaines, pour miner l'idée de la zone économique, celle-ci a survécu et apparaît maintenant solidement implantée dans le consensus qui se dé-

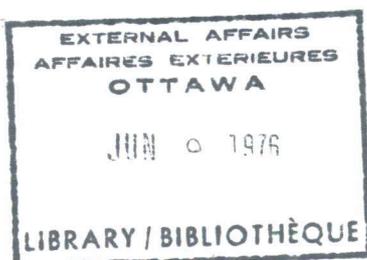
gage de la version révisée du texte unique de négociation. Cela veut dire que le Canada pourrait exercer des droits souverains sur les ressources biologiques (c'est-à-dire, les ressources halieutiques) des eaux s'étendant jusqu'à 200 milles de ses côtes, conserverait son droit souverain sur les ressources du plateau continental jusqu'à la limite de la marge continentale, et ferait reconnaître par un document officiel spécialement réservé à cet effet ses droits de prévention du milieu marin et de regard sur la recherche scientifique.

Au chapitre des pêches, le compromis entériné dans la version originale du texte unique de négociation satisfaisait à tous les intérêts fondamentaux du Canada dans ce domaine, et est réapparu tel que dans la version révisée... La question la plus difficile qu'il reste à résoudre est celle des droits d'accès des États enclavés et "géographiquement désavantagés", aux pêcheries des zones économiques des États riverains qui leur sont voisins...

En ce qui concerne le plateau continental, les États riverains peuvent encore, ainsi que l'avait déclaré précédemment la conférence, exercer des droits souverains jusqu'à la limite de la marge continentale; on a de même réaffirmé le principe du partage des recettes tirées des ressources des fonds marins comprises entre la limite de 200 milles et la lisière de la marge.

L'environnement marin

Le Canada a joué un rôle des plus actifs à New York dans le débat sur la



préservation du milieu marin. La position canadienne à cet égard apparaît dans la version révisée du texte unique, où les articles pertinents constituent un traité-cadre qui définit les obligations fondamentales des États en matière de préservation du milieu marin. Le texte unique original était déjà en grande partie acceptable pour le Canada, mais il présentait une grave lacune, à notre avis, en ce qui concerne la lutte contre la pollution causée par les navires. Il n'accordait aux États riverains que des pouvoirs très restreints sur les navires dans leur mer territoriale, dans leur zone économique ou dans leurs ports (pour des infractions perpétrées ailleurs). La version révisée du texte unique apporte de nettes améliorations à cet égard. Elle s'approche beaucoup d'une juste mesure entre, d'une part, les droits et obligations de l'État riverain, de l'état du pavillon et de l'état du port dans la lutte contre la pollution causée par les navires et, d'autre part, la nécessité de préserver la liberté du commerce et des communications maritimes.

En outre, le Canada a cherché à faire inclure dans cette partie de la Convention une disposition par laquelle lui

serait reconnu le droit de protéger le milieu marin arctique en y imposant, dans sa lutte contre la pollution causée par les navires, des normes plus strictes que celles convenues pour les autres régions du globe. Le texte unique comprend maintenant une disposition de ce genre...

Recherches scientifiques

A notre avis, les articles du nouveau texte qui régissent la recherche scientifique marine protègent en grande partie les intérêts primordiaux des États riverains en ce qui concerne la zone économique et le plateau continental; mais en même temps, ils veillent à ce que des intérêts internationaux, tout aussi importants, ne soient pas compromis, en particulier ceux de la promotion des programmes de recherche et de la coopération dans leur mise en oeuvre... De même, en vertu des articles sur le transfert de la technologie, il y aura coopération entre les États en vue de mettre à la disposition des pays en développement les moyens scientifiques et technologiques dont ils ont besoin pour l'utilisation et la gestion de leurs ressources marines ainsi que pour

la protection du milieu marin. Le texte reconnaît, par ailleurs, que cette coopération doit en même temps tenir compte de tous les intérêts légitimes en cause, notamment les droits et obligations des détenteurs, fournisseurs et bénéficiaires de la technologie marine.

Le Canada appuyait l'inclusion dans la Convention de dispositions globales relatives au règlement des différends... La nouvelle quatrième partie du texte unique de négociation, qui traite du règlement des différends, apparaît indûment compliquée; il sera nécessaire de la travailler encore et de chercher à la simplifier. Puisque cette question a été discutée pour la première fois à la séance plénière que la conférence a tenue en avril dernier, elle sera certainement l'un des principaux points à l'ordre du jour de la prochaine session. La délégation canadienne sera très active dans ces négociations.

En somme, le Canada a tout lieu de se réjouir des résultats de la conférence. Malheureusement, celle-ci n'a pu mener ses travaux à terme. Toutefois, une nouvelle session aura lieu bientôt, soit du 2 août au 17 septembre prochains; elle sera tenue de nouveau à New York.

Budget de la Société du crédit agricole

Le ministre de l'Agriculture, M. Whelan, a annoncé qu'il ne reste à la Société du crédit agricole qu'environ 370 millions de dollars à accorder en prêts aux agriculteurs canadiens pour 1976-1977.

Ceci résulte, en partie, d'une diminution de 20 millions de son budget en capital, mais aussi du nombre sans précédent des demandes enregistrées l'an dernier. Environ 190 millions de dollars du budget de 1976-1977 étaient déjà engagés avant le 1er avril 1976.

En raison de ces restrictions budgétaires, la Société suivra une politique de prêt plus stricte de façon à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. "Elle continuera d'aider les exploitations familiales efficaces, mais les agriculteurs qui désirent acquérir, développer et entretenir une ferme rentable auront la priorité," a dit M. Whelan.

"On demande à ceux qui actuellement exploitent efficacement leur ferme et peuvent assurer à leur famille un niveau de vie convenable, de retarder

leurs demandes ou d'essayer d'obtenir des fonds ailleurs," a-t-il ajouté.

Le ministre a fait remarquer que les demandes ont atteint un sommet en 1975, suite aux modifications apportées en mai dernier à la Loi sur le crédit agricole. Aux termes de celles-ci, tout agriculteur âgé de moins de 35 ans peut emprunter jusqu'à 150,000\$. Antérieurement, la limite de tous les prêts était de 100,000\$. De plus, un débutant a droit à une période de cinq ans pour s'établir graduellement sur sa ferme avant de s'adonner à l'agriculture à temps plein.

En 1975-1976, la Société du crédit agricole a prêté environ 641 millions de dollars aux fermiers canadiens, ce qui représente 9 945 prêts, soit 1 852 de plus qu'en 1974-1975. L'an dernier, environ 66% des prêts ont été consentis à des agriculteurs de moins de 35 ans par rapport à 52% il y a deux ans.

Depuis le 1er avril, le taux d'intérêt exigé par la Société a été porté de 9 à 9¼%. Deux fois par année, ce taux est ajusté à ceux des obligations et des placements du gouvernement.

La Collection Lionel Groulx reconnue bien culturel

Le ministre des Affaires culturelles du Québec vient de reconnaître bien culturel mobilier la Collection Lionel Groulx. Cette collection est composée des fonds d'archives Lionel Groulx, André Laurendeau, Maurice Raymond, Georges Pelletier, Léopold Desrosiers, Alphonse Desjardins, J.J. Girouard et ceux de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française.

Reconnaître bien culturel québécois les archives de la Fondation Lionel Groulx, c'est rendre hommage à notre grand historien national. En fondant l'Institut d'Histoire de l'Amérique française (1946) et sa fameuse Revue, le chanoine Groulx s'est situé à l'avant-garde d'une génération avide de révéler les grandeurs de notre passé.

Ces documents sont le témoignage fidèle de la pensée d'un précurseur qui, à 87 ans, pouvait écrire: "Et jusqu'à la fin de ma vie, j'aurai rêvé grand, désespérément grand, pour mon pays et pour les hommes, mes frères, qui l'habitent".

Notre coopération nucléaire avec l'Inde est rompue

“La coopération nucléaire du gouvernement canadien avec l'Inde n'est plus possible” voilà ce qu'a déclaré à la Chambre des communes, le 18 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Allan J. MacEachen. Le ministre a expliqué comme suit les raisons de cette décision de la part du gouvernement.

La coopération nucléaire du Canada avec l'Inde a été amorcée dans le cadre du Plan de Colombo. A sa base était la conviction que l'énergie nucléaire pouvait être vitale à la croissance économique de certains pays en voie de développement.

L'explosion d'un engin nucléaire par l'Inde en 1974 a toutefois mis à jour un clivage profond entre nos deux pays en ce qui concerne l'interprétation à donner à la définition de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les États non dotés d'armes nucléaires. Le Canada a été un des premiers et un des plus vigoureux apôtres du Traité de non-prolifération (TNP). Un élément de base de ce traité, dont s'inspire la politique canadienne dans le domaine des exportations et des garanties nucléaires, est qu'aucune distinction technique ne peut être faite entre les explosions nucléaires à fins pacifiques et à fins non pacifiques.

Le Canada a d'ores et déjà abandonné les bénéfices éventuels du développement de soi-disant explosions nucléaires pacifiques, étant donné que, conformément au TNP, de telles explosions peuvent être mises au point et effectuées par un État doté d'armes nucléaires si le besoin et l'utilité d'une telle explosion se font sentir. D'autre part, l'Inde n'accepte pas ce qu'elle considère être un élément de discrimination entre les États dotés d'armes nucléaires

et les autres, et insiste sur le fait que tous les pays devraient être libres d'exploiter tous les aspects de la technologie nucléaire pour n'importe quelle fin considérée comme étant pacifique.

Nonobstant ce différend profond, les deux pays se sont engagés à explorer les possibilités d'un dénouement négocié à notre coopération nucléaire. Les négociations qui ont eu lieu au printemps ont abouti à la nécessité pour le gouvernement d'en arriver à une décision. Cette décision, maintenant entérinée par le Cabinet, tient compte de tous les éléments que j'ai soulevés dans mon intervention devant la Chambre le 23 mars dernier. Le Canada insiste pour que toute coopération dans le domaine nucléaire soit assujettie à un régime de garanties qui satisfasse le peuple canadien et lui donne l'assurance que l'aide du Canada ne sera pas détournée vers la production d'engins explosifs nucléaires. Cet objectif canadien n'a pas été atteint au cours de négociations.

Des deux côtés, un effort concerté et de bonne foi a été fait pour en arriver à un accord. Toutefois, le gouvernement canadien a décidé qu'une reprise des livraisons nucléaires ne serait justifiée que contre un engagement par l'Inde d'étendre le système de garanties à toutes les fournitures canadiennes (que ce soit dans le domaine de la

technologie, de l'équipement ou du matériel), qu'elles soient antérieures ou à venir, de sorte qu'elles ne puissent être utilisées pour la fabrication d'engins explosifs nucléaires. Dans la situation présente, cet engagement exigerait que toutes les installations nucléaires indiennes, créées à partir de la technologie canadienne, soient assujetties à des garanties. Nous ne serions prêts que sur cette base à aboutir à un accord avec l'Inde. Cependant, suite aux conversations qui ont eu lieu jusqu'à présent, nous avons dû conclure que le gouvernement indien n'accepterait pas de garanties sur les installations autres que les réacteurs RAPP, qui sont déjà assujettis à des garanties internationales.

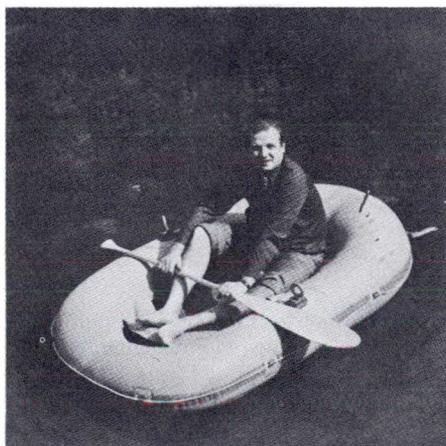
...Les décisions du gouvernement se rapportant à un aspect de ces relations ne doivent pas exclure la recherche et le développement des autres éléments d'intérêt réciproque que représente l'ensemble de nos relations avec l'Inde. Le gouvernement canadien est prêt à revoir ces éléments et à rechercher les objectifs communs aussi bien dans le cadre bilatéral que multilatéral, étant donné notre conviction que nos liens avec cet important membre du Commonwealth, qui est aussi un important pays en voie de développement, ne doivent pas être amoindris par manque de volonté de notre part.

Visite du premier ministre adjoint de Hongrie

Suite à une invitation du gouvernement canadien, le premier ministre adjoint de Hongrie, M. Gyula Szeker, a fait une visite officielle au Canada du 12 au 15 mai.

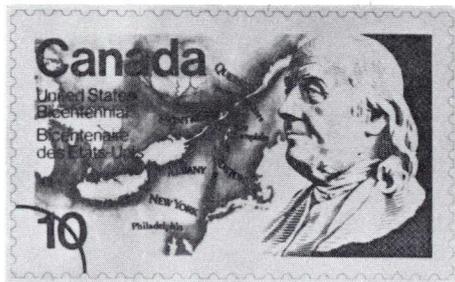
Durant son séjour en notre pays, M. Szeker, qui était accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires, a discuté principalement de relations commerciales bilatérales. Il a profité de cette occasion pour procéder à un tour d'horizon et à un échange de vues avec MM. Mitchell Sharp, président du Conseil privé, Donald C. Jamieson, ministre de l'Industrie et du Commerce, et Alastair W. Gillespie, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre adjoint de Hongrie s'est rendu également à Toronto et à Montréal.

Lorsqu'au printemps dernier la fonte des neiges a fait gonfler les eaux de la rivière Rideau, à Ottawa, et provoqué de nombreuses inondations, plusieurs familles ont dû évacuer leurs demeures envahies par plus d'un mètre d'eau. Quelques-unes ont été secourues grâce au canot pneumatique de M. Wayne Mercer, piloté par M. John Clet, employé de l'Office du Tourisme du Canada. Pendant les dix jours qu'a duré l'inondation, le canot pneumatique a servi de moyen de transport aux familles victimes de la crue des eaux.



Émission conjointe d'un timbre Canada - É.-U.

À l'occasion du bicentenaire des États-Unis, les Postes canadiennes et le service postal des États-Unis ont émis simultanément des timbres au dessin identique représentant Benjamin Franklin, qui fut ministre des Postes de l'Amérique du Nord britannique et l'un des pères fondateurs des États-Unis. Les timbres, ont été émis le 1^{er} juin à Philadelphie lors de la septième exposition philatélique internationale *Interphil 76*.



Les figurines sont différentes quant à la langue employée, aux valeurs nominales et au format, mais elles représentent le même portrait de Franklin. La valeur nominale du timbre américain est de 13¢ et celle du timbre canadien de 10¢. Dans la partie gauche à l'arrière-plan figure la reproduction que M. Reilander a fait d'une carte géographique gravée, représentant l'Amérique du Nord britannique, publiée en 1776 par R. Sayer et J. Bennet, à Londres. Philadelphie, New York, Albany et Boston figurent sur la carte, de même que Québec et Montréal. On peut également y voir le lac Champlain, Trois-Rivières, et une partie des Grands lacs.

Les deux timbres ont été créés par M. Bernard Reilander, de la Division de la création des timbres des Postes canadiennes. Ce dernier s'est inspiré de l'oeuvre d'un artiste italien anonyme, qui s'est servi lui-même d'un buste en terre cuite exécuté en 1777 par Jean-Jacques Caffieri pour sculpter dans le marbre la tête de Franklin. La tête de marbre dont s'est inspirée M. Reilander appartient à l'université Harvard.

Les légendes du timbre canadien se lisent comme suit: *Canada, United States Bicentennial, Bicentenaire des États-Unis*.

Le timbre en l'honneur de Franklin sera le deuxième timbre émis conjointement par les États-Unis et le Canada.

En effet, des timbres furent émis le 26 juin 1959 à Massena (New York) et à Ottawa (Ontario) pour marquer l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ils étaient identiques, sauf pour la valeur nominale et la légende.

Notes historiques

Benjamin Franklin est né à Boston, en 1706. Son père craignait qu'il ne voulût prendre la mer; il en fit donc un apprenti-imprimeur dès l'âge de douze ans. Lorsque Franklin eut dix-sept ans, il abandonna l'apprentissage et alla s'installer à Philadelphie où il finit par ouvrir son propre atelier. Homme d'affaires débrouillard, il assura sa sécurité financière et, en 1748, prit sa retraite pour s'adonner à d'autres activités. Franklin n'était pas qu'un homme d'affaires; il était également un sportif émérite, un écrivain de talent et un homme de sciences renommé.

Peu après la conquête du Canada par l'Angleterre, Franklin y vint à titre de ministre des Postes de l'Amérique du Nord britannique. Il contribua à la mise sur pied du réseau postal canadien en établissant des bureaux de poste à Montréal, à Trois-Rivières et à Québec. Il créa aussi un service de courrier entre Montréal et New York. Ce service passait par le lac Champlain et la rivière Hudson; il était bimensuel en été, mensuel en hiver, et reliait le Canada au service de paquebots-poste entre New York et l'Angleterre. En fait, jusqu'en 1788, toutes les lettres déposées au Canada central à destination de Halifax passaient par New York.

Lorsque la guerre d'indépendance américaine éclata, Franklin prit le parti des révolutionnaires. Ils avaient pris Montréal et assiégeaient Québec. Au début de 1776, le Congrès dépêcha Franklin au nord pour prêcher l'évangile de la liberté. Mais Franklin n'était à Montréal que depuis quelques jours quand la flotte anglaise mouilla devant Québec. Les Américains battirent en retraite et Franklin dut partir. Le Congrès l'envoya ensuite à Paris. Il utilisa sa popularité et son prestige pour gagner la France à la cause révolutionnaire et participa aux négociations de paix; il suggéra même, à un moment, que la Grande-Bretagne remette le Canada aux États-Unis. Après la guerre, il retourna à Philadelphie où il mourut en 1790.

Nouvelle ligne aérienne Canada - Pologne

Le ministère des Affaires extérieures et Transports Canada annoncent qu'un accord de transport aérien entre le Canada et la Pologne a été signé à Ottawa le 14 mai.

Des négociations avaient eu lieu à cet égard, d'abord à Ottawa en décembre 1975, et ensuite à Varsovie en février 1976.

L'accord autorisera la première liaison aérienne directe entre le Canada et la Pologne et permettra de développer les contacts déjà nombreux entre les deux pays. Les deux gouvernements sont convenus que les deux transporteurs aériens désignés, à savoir Air Canada et la société polonaise LOT, forment un accord de pool qui leur permettra de coopérer étroitement et de partager les recettes entre eux. La compagnie aérienne LOT, qui devrait commencer à assurer le service entre Varsovie et Montréal le 4 juin prochain, aura le droit de prendre à son bord des passagers à Montréal à destination de New York, ou alternativement pourra choisir de desservir un autre point aux États-Unis ou au sud des États-Unis sans cependant y prendre des passagers à Montréal.

Air Canada aura le droit de desservir la Pologne via deux escales en Europe au choix du Canada, où elle pourra prendre des passagers à destination de Varsovie, ainsi que le droit de desservir une autre ville au-delà de Varsovie, sans toutefois pouvoir prendre des passagers pour cette dernière destination.

Exposition d'oeuvres africaines

Sculpture rituelle de l'Afrique noire, une exposition itinérante du Musée des beaux-arts de Montréal (subventionnée par les Musées nationaux), a été présentée à l'Université de Guelph (Ontario) durant le mois d'avril.

L'art africain s'exprime dans des statuettes, des masques, des ornements, des figures d'ancêtres et des oiseaux.

Les pièces proviennent de collections privées et des pays suivants: le Mali, la Côte d'Ivoire, le Sierra Leone, la Haute-Volta, le Cameroun, le Libéria, le Nigéria, le Ghana, la Guinée, le Zaïre et la Tanzanie.

Inauguration officielle de la Monnaie de Winnipeg

L'inauguration officielle de la Monnaie de Winnipeg, troisième hôtel canadien de la monnaie (après ceux d'Ottawa et de Hull), a eu lieu le 30 avril dernier.

C'est le ministre des Approvisionnement et Services, M. Jean-Pierre Goyer, qui a présidé à la cérémonie d'inauguration et dévoilé une plaque commémorative en présence de représentants du monde des affaires et de la finance venus tant de la région que des autres provinces et de l'étranger.

M. Yvon Gariépy, directeur général de la Monnaie royale canadienne, souhaita la bienvenue aux invités. Il a déclaré qu'étant donné la capacité supplémentaire de production que représente la Monnaie de Winnipeg, le Canada recherche activement de nouveaux marchés à l'étranger.

Description de l'immeuble

C'est dans une tour de verre d'une hauteur de 36,5 mètres (110 pi) que pénètrent d'abord les visiteurs de la Monnaie de Winnipeg. Au rez-de-chaussée de la tour, le secteur d'accueil se présente comme un jardin intérieur très attrayant avec ses centaines de plantes, sa fontaine et ses étangs où évoluent des poissons rouges. Au même étage, on trouve une exposition de pièces de monnaie ainsi que des panneaux éducatifs sur la fabrication de la monnaie.

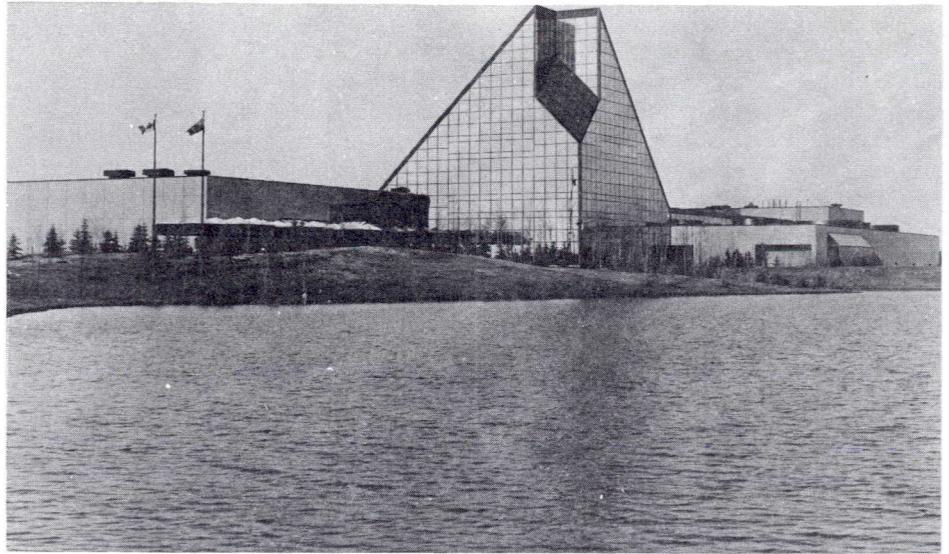
Une salle de cinéma, où l'on projette un film sur la production de la monnaie a été aménagée au premier étage. En quittant le cinéma, les guides conduisent les visiteurs dans les galeries d'observation d'où, derrière un écran de verre, ils peuvent voir comment se fabrique la monnaie.

Les deuxième et troisième étages de la tour sont réservés aux bureaux de l'administration qui donnent sur le jardin intérieur.

On pense que l'Hôtel de la Monnaie, construit au milieu de terrains vallonnés et de lacs artificiels, attirera de nombreux touristes, tous curieux d'en apprendre un peu plus sur un sujet qui paraît à plusieurs quelque peu "magique": la production de la monnaie.

Capacité de production

L'Hôtel de la Monnaie de Winnipeg a été conçu de manière à pouvoir satis-



L'Hôtel de la Monnaie de Winnipeg, un des plus modernes du monde, fut inauguré le 30 avril,

Parmi les nombreux objets qui furent utilisés pour le troc, au début de la colonie, il est certain que la plus populaire de ces "monnaies" canadiennes a été la peau de castor. Mais, les affaires augmentant avec la croissance de la population et l'ouverture de nouvelles régions, on en arriva à utiliser, pour les échanges commerciaux, un mélange disparate de pièces de monnaie: anglaises, françaises, espagnoles, américaines et autres. Cet état de chose n'était guère acceptable et, en 1858, on autorisa les premières frappes de monnaie canadienne. On opta, à l'exemple du système monétaire américain, pour le dollar et le cent. De 1858 à 1907, la frappe de toutes les monnaies canadiennes était l'oeuvre de la Monnaie royale de Londres ou, sous sa surveillance, d'une entreprise privée de Birmingham (Angleterre).

Vers la fin du XIX^e siècle commença à se répandre l'idée d'installer au Canada un Hôtel des Monnaies. Un facteur déterminant influença cette décision: Au même moment, la production d'or de la Colombie-Britannique et du Yukon atteignit des niveaux sans précédent mais était exportée vers les États-Unis. Les partisans de l'établissement d'une Monnaie au Canada pensaient stabiliser par là le cours de l'or.

Il était temps d'instaurer une politique visant à détenir ces réserves en monnaie nationale. Le ministre des Finances d'alors, M. W.S. Fielding, soumit au gouvernement britannique

le projet d'implanter une Monnaie au Canada.

Il parut donc avantageux de frapper une pièce acceptée universellement. Puisque seule la Monnaie royale pouvait frapper des pièces, on convint d'en établir une succursale à Ottawa. Le 2 mai 1901, M. Fielding donna à la Chambre des communes préavis d'une résolution visant à affecter annuellement une somme de 75 000 dollars à l'exploitation de cette succursale.

Face à une importante baisse de la production d'or de la Colombie-Britannique et du Yukon, à la même époque, il fut décidé, après négociations avec le gouvernement britannique, de prévoir la frappe annuelle de 20 millions de pièces et l'affinage de l'or sur une petite échelle.

La construction de l'Hôtel des Monnaies débuta en 1905; les bâtiments furent achevés et les machines installées dans le courant de 1907. On fixa au 1^{er} janvier 1908 la date officielle de l'ouverture. Le 2 janvier 1908, le gouverneur général, Earl Grey, frappa la première pièce.

Une Loi du Parlement canadien transforma, le 1^{er} décembre 1931, la Monnaie royale en une direction du ministère des Finances. De fonctionnaires impériaux qu'ils étaient, les employés de la Monnaie devinrent des fonctionnaires fédéraux canadiens.

La Monnaie devint officiellement une corporation de la Couronne le 1^{er} avril 1969.

faire aux besoins en monnaie canadienne pendant plusieurs années à venir. On peut y produire 700 millions de pièces par an, avec une équipe travaillant huit heures par jour, cinq jours par semaine. Lorsque la demande dépassera 700 millions de pièces, on pourra ajouter d'autres équipes, de sorte qu'il sera possible de produire 2.1 milliards de pièces par an.

Les installations actuelles peuvent produire des pièces de 1¢, 5¢, 10¢, 25¢ et 50¢ ainsi que le dollar en nickel. Toutes ces pièces sont destinées à l'usage général.

Les besoins habituels se répartissent comme suit: 60% pour les pièces d'un cent, 12% pour les pièces de 5¢, 10¢ et 25¢, et 2% pour les pièces de 50¢ et pour le dollar.

Bonjour pape Paul!

Sa Sainteté le pape Paul VI a récemment reçu un paquet de lettres de correspondants très spéciaux. En effet, les élèves de la cinquième année de l'école *Our Lady of Perpetual Help* d'Ottawa (Ont.) lui ont envoyé ces lettres qui étaient en somme, des messages d'amour et de paix. Sa Sainteté s'épuiserait sans doute en tentant de répondre à chacune d'elles, rédigées soigneusement à la main; mais les enfants, eux, espèrent bien recevoir un jour une réponse de Rome...

"Répondez-moi si vous le pouvez", écrit Rocco Romeo. "Je prierai pour vous parce que vous travaillez très fort et que vous tentez toujours de répandre le bonheur autour de vous." Nancy Scott désire savoir "comment se passent les choses à Rome? J'aimerais aller à Rome un jour", dit-elle.

C'est l'institutrice de ces enfants, Soeur Patricia Moore, qui a lancé cette idée d'écrire au Pape. "C'était la Semaine de l'unité dans l'Eglise et nous voulions montrer à Sa Sainteté comment nous tentons de développer l'esprit de fraternité dans notre classe", explique-t-elle. Sa propre classe est un exemple d'unité, car elle comprend 10 élèves d'origine italienne et 3 de familles portugaises. Même la petite Olga Machado, qui est venue du Portugal au Canada il y a quatre mois seulement, a réussi à écrire au pape en anglais. Nadia D'Intino a simplifié la tâche du pape en lui écrivant en italien, et Maria Theresa Mele a ajouté "ciao" après son "goodbye".

Une fois les lettres écrites, Soeur Moore les a déposées dans une grande enveloppe brune avec une note explicative; les enfants l'ont portée eux-mêmes au bureau de poste. En voyant l'adresse, le commis a levé les sourcils, et a dit qu'il lui arrivait rarement de recevoir du courrier pour le pape.

La Conférence "Habitat"

Au moment où nous mettons sous presse notre Bulletin, la Conférence "Habitat" sur les établissements humains vient de s'ouvrir à Vancouver (B.-C.). Le gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, souhaitera la bienvenue aux quelque 3 000 délégués, de plus de 125 pays, qui participent au Forum d'Habitat, l'une des plus importantes conférences internationales jamais organisées par les Nations Unies.

Le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, et le ministre des Affaires urbaines, M. Barney Danson, adresseront la parole à la suite de M. Léger. Le SEAE, M. Allan J. MacEachen prononcera le premier discours général au cours duquel il fera ressortir les politiques nationales du Canada sur les établissements humains, sujet d'une importance capitale pour notre monde et celui des générations futures. Le Canada a plein espoir que les travaux de la conférence aideront à trouver des solutions aux sérieux problèmes que posent les établissements humains.

De plus amples détails sur la conférence seront donnés dans les prochaines éditions d'Hebdo Canada.

Exposition Rita Letendre

Une exposition itinérante du Musée des beaux-arts de Montréal comprenant des oeuvres de Rita Letendre réunies sous le titre de *Vibrations colorées*, a été présentée récemment à la *Beaverbrook Art Gallery* de Frédéricton (N.-B.).

Le service de diffusion du musée a monté l'exposition grâce à un octroi des Musées nationaux du Canada. Les 19 tableaux font le point sur l'oeuvre d'une artiste "au tempérament à la fois fougueux et discipliné", dit M. Léo Rosshandler, directeur adjoint du musée.

"Rita Letendre nous a révélé que ses peintures sont des gestes de protesta-

tion contre les limites de la matière. Ses créations ont pour effet d'animer l'esprit du spectateur par leur présence même."

Carrière artistique

Née à Drummondville (Québec) en 1928, Rita Letendre commença sa carrière en 1952. Elle a participé à plus de 30 expositions de groupe qui vont de l'exposition automatiste de 1952 jusqu'à l'exposition présentée par le Centre culturel du Canada à Paris en 1973. Elle a exposé notamment à Osaka, au Japon, en 1970 et à Spolète, en Italie, en 1962.

En outre, 30 expositions particulières ont fait connaître ses oeuvres à Montréal, San Francisco, New York, Toronto, Los Angeles et Détroit. Elle a aussi réalisé 11 murales, dont cinq au Canada et six aux États-Unis.

Les *Vibrations colorées* montrent chronologiquement les changements de style et de technique de l'artiste au cours d'un quart de siècle.

"Les tableaux de Letendre se distinguent de ceux de ses collègues par une composition et une intensité personnelles.

"La composition des formes, les heurts chromatiques, la violence du geste, tout est tempéré par une organisation claire de l'ensemble. Ses toiles comportent toujours un énoncé, un point ou une région d'intérêt faciles à décoder. L'oeil de l'observateur est saisi et forcé de parcourir les peintures à partir de cet éclat," déclare M. Rosshandler.

Décès de Madame Denyse Pelletier

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de Madame Denyse Pelletier, l'une des plus grandes commédiennes du Canada français et sans doute du pays tout entier. Sa carrière artistique à la radio, à la télévision et au théâtre l'a fait connaître et admirer de tous, tant ici qu'à l'étranger.

Madame Pelletier, âgée de 47 ans, est décédée le 24 mai, dans un hôpital de Montréal, au cours d'une opération à coeur ouvert. Elle laisse dans le deuil son époux, le photographe Basil Zarov, un fils et son frère Gilles, célèbre comédien lui aussi et directeur artistique de la *Nouvelle Compagnie théâtrale*.

Accords sur les pêches

Canada – Norvège

Le Canada et la Norvège ont ratifié le 14 mai, l'accord sur leurs relations mutuelles de pêche signé à Ottawa le 2 décembre 1975.

L'accord qui entre immédiatement en vigueur expose les modalités qui régiront les futures activités de pêche des navires norvégiens dans les régions où s'étend la juridiction canadienne, régions situées au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de pêche canadiennes au large de la Côte atlantique. L'accord marque l'intention des deux pays de coordonner leur action au moment de l'extension de leurs zones respectives de pêche, et leur désir d'établir dès maintenant les principes qui régiront à l'avenir leurs relations de pêche. Il vise à donner suite au consensus qui s'est dégagé des troisième et quatrième sessions de la Conférence de l'ONU sur le droit de la mer.

Canada – Pologne

Le Canada et la Pologne ont aussi conclu, le 14 mai, un accord sur la question de la pêche.

L'accord signé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. MacEachem et le ministre des Affaires étrangères de la Pologne, M. Olszowski, entre immédiatement en vigueur. Il expose les modalités qui régiront les futures activités de pêche des navires polonais dans les régions où s'étend la juridiction canadienne, régions situées au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de pêche canadiennes au large des côtes du Canada. L'accord permettra aux navires polonais, sous l'autorité et en conformité des règlements du Canada, de pêcher, dans la région en question, une partie des excédents des ressources biologiques nécessaires aux besoins canadiens.

Suggestion pour le classement du boeuf haché

A la suite d'une enquête qui a révélé que près de 30 noms différents étaient employés pour désigner diverses sortes de boeuf haché, M. Bryce Mackasey, ministre de la Consommation et des Corporations et M. Marc Lalonde,

ministre de la Santé et du Bien-être social ont annoncé leur intention de modifier le Règlement sur les aliments et drogues de façon à rendre obligatoire la vente du boeuf haché sous l'un des trois noms désignés, au lieu des trente que l'on utilise actuellement sur le marché de détail.

Les trois désignations que recommandent les ministères sont fondées sur le pourcentage de gras contenu dans le boeuf haché.

Le classement se fera comme suit: a) "ordinaire" pour la viande contenant 30% ou moins de gras; b) "mi-maigre" si elle contient 23% ou moins de gras; et c) "maigre" si elle en contient 17% ou moins.

La simplification des noms utilisés pour le boeuf haché sera utile à la fois aux consommateurs et aux commerçants. Elle permettra d'éviter la confusion au cours des achats et facilitera la comparaison en donnant la possibilité aux consommateurs de savoir exactement quelle qualité de boeuf haché ils achètent. L'emballage en sera facilité pour le commerçant.

Programme des saisonniers antillais

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé que les saisonniers des Antilles seront de nouveau admis au Canada en 1976 pour seconder les cultivateurs et les entreprises de traitement des vivres durant les étapes de la culture, de la récolte et de la mise en conserve des fruits et légumes. Ces travailleurs pourront aussi participer à la récolte du tabac.

Le Programme des saisonniers antillais a été institué en 1966 pour obvier à la pénurie de travailleurs canadiens durant des périodes de forte demande de main-d'oeuvre. Cette année, la portée du programme des saisonniers antillais a été élargie de façon à inclure la Grenade, les cinq États associés des Indes occidentales, soit Antigua, la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, de même que Montserrat.

L'an dernier, 5 586 travailleurs antillais ont occupé des emplois temporaires agricoles au Canada.

M. Andras a tenu à signaler que ces travailleurs recevront soit l'équivalent du salaire minimum provincial accordé dans divers secteurs de l'industrie ou

le salaire en vigueur dans un secteur donné, mais de toute façon celui qui sera le plus élevé. En Ontario, le salaire minimum est de 2.65\$ l'heure et au Québec, de 2.80\$ l'heure. Ce qui signifie que les travailleurs recevront au moins 106\$ par semaine en Ontario et au moins 112\$ au Québec.

Les travailleurs seront également assurés de bénéficier de conditions de travail et de logement satisfaisantes, a dit le ministre. Les employeurs paieront la majeure partie des frais de retour de ces travailleurs dans leur pays.

Ce prolongement du programme des saisonniers antillais se situe dans le cadre de la contribution du Canada en vue d'accroître ses relations avec les pays des Antilles.

L'art dans les missions du Canada

L'ambassade du Canada à Rabat (Maroc) rapporte que les expositions qu'elle a organisées ont été très favorablement accueillies. L'exposition "Quatre Photographes canadiens" a attiré plus de 1 750 personnes dans le foyer du Théâtre nation Mohamed V, pendant que le Théâtre du Nouveau Monde de Montréal s'y produisait, en décembre; à Casablanca, 1 800 Marocains se sont déplacés pour admirer une collection de photographies en couleurs intitulée "Panorama Canada". Pendant le voyage du premier ministre en Amérique latine, un certain nombre d'expositions faisant partie des collections permanentes du ministère étaient en circulation. A Mexico, la collection de gravures *Passages du Canada* était exposée au *Museo de Bellas Artes*. Cette exposition a, été renvoyée, depuis, aux États-Unis pour continuer sa tournée des consulats et galeries. La collection *Gravures esquimaudes* était en montre à Maracaïbo, au Venezuela. D'autres expositions sont prévues à Caracas et à Merida. Le vernissage de la nouvelle collection du ministère, *Hard Edge*, a connu un grand succès au *Centro de Arte Internacional* à la Havane (Cuba). Les oeuvres se trouvent actuellement à la *Galeria de Arte de Mantanzas* à Cuba, et seront bientôt envoyées pour une vaste tournée en Europe occidentale et orientale ainsi qu'en Scandinavie. Les décors de scène de *Murray Laufer* et *François Barbeau*, envoyés par le ministère au concours de la Quadrien-

nale des décors de scène de Prague en janvier, ont été envoyés à Londres pour une exposition qui doit avoir lieu à la Maison du Canada en juin et juillet. Les oeuvres de Greg Curnoe seront envoyées à la *Biennale de Venise*, et une collection plus volumineuse de ses tableaux sera en montre à la Maison du Canada l'automne prochain. Michèle Drouin a exposé ses tableaux à la Galerie Galatée à Paris. Ses oeuvres, ainsi que celles de Reynald Piché, seront présentées au Festival d'art de Cagnes-sur-Mer, en France, grâce à une subvention du ministère des Affaires extérieures. Christopher Woods, peintre canadien vivant à Londres, qui a participé l'an dernier au Festival de Cagnes-sur-Mer, a exposé au Centre culturel canadien à Paris. Une exposition conjointe des oeuvres de Pat Martin Bates et Tony Urquhart a été présentée à Paris, après avoir été en montre à la Maison du Canada à Londres et à la Galerie Demarco à Édimbourg. Les oeuvres de M^{lle} Bates sont présentement exposées au Consulat général du Canada à New York. Des sculptures d'Yves Trudeau ont été exposées au Centre culturel et d'Information de l'ambassade du Canada à Bruxelles, et se trouvent présentement à la Maison du Canada. *La Guilde graphique*, exposition de gravures de 10 artistes montréalais, a récemment ouvert ses portes à Londres. Ces gravures ainsi qu'une autre collection du *Open Studio* de Toronto, sont en tournée en Europe sous l'égide du Centre culturel canadien à Paris. Trois expositions spéciales ont été organisées par le Canada en l'honneur du bicentenaire des États-Unis. L'une d'elles groupe des oeuvres de la célèbre artiste esquimaude Pitsoelak. Les expositions circuleront aux É.-U. grâce à une subvention du ministère des Affaires extérieures.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à M^{lle} Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.
Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.



Le caporal Davidson (à gauche) des Forces canadiennes et le sergent Domenico des Forces italiennes remplissent une citerne mobile durant les opérations de secours à Udine, en Italie. M. Davidson fait partie du contingent canadien dépêché dans la région sinistrée à la demande du gouvernement italien.

Les Canadiens et le tremblement de terre en Italie

Le capitaine Robert (Buck) McBride de Calgary (Alb.) a trouvé la mort, et le sergent Robert Abar ainsi que le capitaine Raymond Massey ont été blessés, lorsque leur hélicoptère a heurté un pylone de funiculaire, alors qu'ils survolaient la région italienne frappée par un tremblement de terre, le mois dernier. Ils faisaient partie d'un groupe des Forces armées canadiennes de Lahr, en Allemagne, venu participer aux opérations de secours.

L'appareil qui transportait les soldats canadiens dépêchés sur les lieux du sinistre a atterri à l'aéroport militaire de Rivolto. Un deuxième contingent, 280 hommes, atteint bientôt Venzone après avoir parcouru environ 460 milles.

Ces troupes constituaient une source de main-d'oeuvre techniquement qualifiée et apportaient de l'équipement médical et un système mobile de purification d'eau, qui s'est révélé inestimable. Tout ce matériel fut mis à la disposition des communautés locales. Les pluies diluviennes qui se sont abattues quelque temps après sur la région ont emporté une partie du système de purification, réparé ensuite sous la direction du lieutenant-colonel Robert Moore.

Nombre de blessés furent dirigés vers le camp canadien par un médecin de

Proviono, la clinique médicale de cette ville ayant été endommagée. Environ 50 soldats du Royal 22^e Régiment (les "Van Doos") ont installé à San Daniele une tente-hôpital pouvant accueillir environ 80 personnes. Plus tard, un immeuble voisin fut converti en hôpital "permanent", après qu'on y eut installé l'équipement électrique nécessaire.

Les membres des Forces armées ont également travaillé comme cuisiniers dans un petit village. Sous la direction d'un chef italien, ils préparaient des repas à l'italienne pour environ 450 personnes. Au moment de mettre sous presse, les Canadiens étaient toujours à l'oeuvre dans cette région.

A Ottawa, le premier ministre a annoncé que le Canada fournirait environ 1 million de \$ pour aider à secourir les victimes du séisme, et le ministre de l'Immigration, M. Robert Andras, a affirmé que les demandes d'immigration provenant de la région sinistrée étaient considérées en priorité.

A Toronto, un fonds privé a recueilli quelque 700 000\$ et on espère atteindre le million. On estime à 60 000 le nombre de résidents du Canada ayant des parents dans la région touchée et environ 1 000 d'entre eux sont allés secourir la population éprouvée.